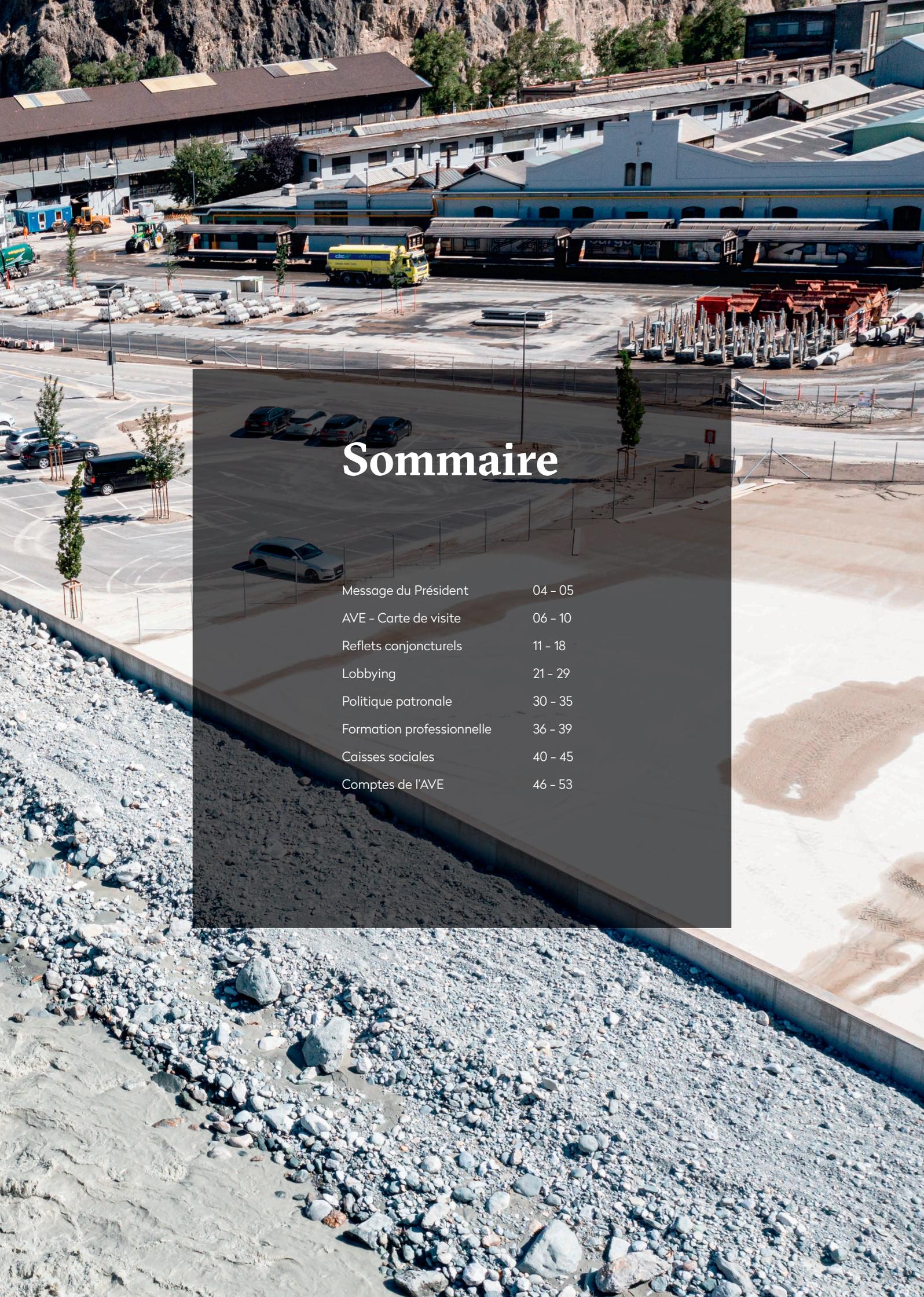


Rapport d'activité 2024







Sommaire

Message du Président	04 - 05
AVE - Carte de visite	06 - 10
Reflets conjoncturels	11 - 18
Lobbying	21 - 29
Politique patronale	30 - 35
Formation professionnelle	36 - 39
Caisses sociales	40 - 45
Comptes de l'AVE	46 - 53

Clarifier ses objectifs pour répondre aux attentes

Guider une entreprise, c'est très souvent savoir négocier. Plus les objectifs sont clairs, plus les buts à atteindre sont limpides, plus la discussion peut être fructueuse et satisfaisante pour les parties impliquées.

Cette part essentielle de mon métier d'entrepreneur, je ne l'oublie pas. Elle m'inspire, également dans le traitement des affaires de notre association et dans l'écoute que nous devons à tous nos membres, ainsi qu'à leurs légitimes attentes.

Votre comité a ainsi décidé d'agir de façon pragmatique, en définissant des objectifs d'amélioration dans nombre de thématiques et dossiers problématiques, puis en planifiant des modifications structurelles là où il pouvait intervenir et des potentiels de discussion là où il n'était pas seul maître à décider.

Ainsi, nous avons en premier lieu institutionnalisé des séminaires annuels de réflexion, lors desquels nous abordons tous les thèmes et analysons avec recul

les problèmes rencontrés et les lignes d'action à envisager.

En 2024, le premier séminaire avait permis de constater un certain manque de pilotage stratégique au sein du fonds paritaire et de dégager les enjeux à affronter. Essentiel, le pilier de la formation et de la promotion des métiers devait pouvoir compter sur une structure décisionnelle forte, stable et surtout capable de s'adapter aux très importants développements que ne manquera pas de connaître la branche, tant en termes de « clientèle », soit les personnes à former, que de structures. Un Bureau est désormais à l'œuvre, paritairement constitué, et la direction a été renforcée au niveau administratif. Les enjeux sont cruciaux et nous avons estimé plus qu'important de soutenir l'intense travail réalisé par nos responsables. Parallèlement, le centre PASEC connaîtra des travaux de rénovation pour s'adapter aux nouvelles exigences et répondre aux nécessités d'une forte augmentation de fréquentation.

Je vous parlais l'année passée de solutions valaisannes trouvées en matière de protection de nos travailleurs face aux risques dus aux fortes chaleurs. La phase test entamée en 2024 s'est bien déroulée et, grâce à la volonté marquée du Chef de Département de

la santé, Mathias Reynard, nous avons pu efficacement trouver des solutions avec nos partenaires sociaux pour relancer une phase de test étendue pour cet été 2025. Nous avons négocié, sans bouger de notre objectif, qui était d'éviter toute fermeture unilatérale et globale des chantiers à partir d'une certaine température, et nous avons élaboré, grâce aux concours d'entreprises très réactives que je remercie ici, une variante acceptable pour tous. Bien sûr, nous avons été malmenés par une communication agressive de certains syndicats. Nous avons pris le parti de ne pas descendre dans cette arène et de continuer à nous appuyer sur des partenaires raisonnables. Nous espérons maintenant qu'une communication efficace du Chef de Département saura rétablir le fort engagement des entreprises pour préserver la santé de leurs travailleurs !

Nous avons également continué de nous battre pour faire reconnaître les prestations effectuées en Valais, par l'AVE, pour ses membres, auprès de la SSE. Nous avons été solidairement rejoints dans cette discussion par nos collègues de la Région Romandie, pour qui la thématique est tout aussi pertinente. La question de la double affiliation de nos membres auprès des sections et à la SSE fait l'objet



d'interrogations légitimes dans de nombreux cantons. Tant et si bien que la Région Romandie dans son ensemble a déposé des amendements visant à supprimer cette obligation dans les Statuts de la SSE. La décision appartient dorénavant à ses délégués. A n'en pas douter, et c'est avec beaucoup d'amertume que je dois le noter, la bataille ne s'est pas déroulée à armes égales. Le Président central et le Directeur ne se sont jamais montrés un tant soit peu ouverts à la négociation et ont pesé de tout leur poids sur le comité central et nombre de sections alémaniques. Nous avons observé cette même attitude lorsque nous nous sommes déplacés, avec les deux vice-présidents de l'AVE, à leur rencontre à Berne pour revendiquer, clairement, la reconnaissance de vos attentes particulières. C'est un nouveau constat

d'échec, mais la partie n'est pas terminée et nous espérons pouvoir compter sur des changements importants à Zurich pour avoir une chance de négocier véritablement – enfin!

Au niveau des terres d'excavation, là aussi, au premier abord, la bataille peut sembler perdue. Mais nous avons constaté qu'enfin l'attention publique s'était portée sur la thématique. Finalement, nous avons pu exposer nos arguments. Aujourd'hui, nous avançons de concert avec nos collègues représentant la branche agricole et il n'est pas à douter que des solutions pragmatiques finissent pas être adoptées!

Pour finir sur une note positive, je salue l'important engagement qui nous a permis, en pilote, de lancer des cours

spécifiques pour les allophones dans le Haut-Valais dès la rentrée 2024. Une première classe de 7 personnes a pu suivre des cours de langues et d'initiation à la sécurité et ce ne sont pas moins de 4 contrats de formation qui devraient être signés. Dès cette année, ces cours seront disponibles en français et je vous encourage à vous y intéresser.

Le rythme lent des progressions administratives correspond rarement à nos standards décisionnels; mais négocier correctement permet aussi de ne pas perdre d'énergie et de garder le cap, toujours, dans l'intérêt de la branche et de nos entreprises!

Gaëtan Reynard
Président

An aerial photograph of a riverbank. The left side shows the turbulent, greyish water of the river. The right side is a wide, sandy and gravelly bank. In the center of the bank, there is a large, circular, textured structure that appears to be a large-scale construction or a natural formation. The structure has a distinct, repeating pattern of ridges and grooves, resembling a large-scale woven mat or a series of concentric, slightly irregular rings. The overall scene is captured from a high angle, showing the texture of the water and the granular nature of the riverbank.

**AVE -
Carte de visite**



AVE en chiffres

1919

année de fondation

255

membres

9

membres du
comité

1'811

personnes formées
(2024)

27.2

EPT

175

professeurs et
experts engagés

6.0

millions de budget
(CHF)

Principales prestations

Administratives

Allocations familiales, retraite anticipée,
contrat collectif d'assurance maladie,
prévoyance professionnelle, fonds
paritaire

Juridiques

Droit de la construction, droit du travail,
droit des marchés publics

Assurance protection juridique
[CHF 50'000]

Fiches juridiques

Veille légale

Techniques et économiques

Normes SIA, Sécurité au travail, ISO,
contrôles OPAIR

Formation professionnelle

Certification Eduqua
Formation initiale
[maçon, constructeur de route]

Diplôme de Chef d'équipe

Permis machiniste

Modules maîtrise fédérale

Soutien à la formation
[bourses, prêts d'honneur, indemnités]

Cours pour allophones

Le comité de l'AVE



Gaëtan Reynard
Président



Manfred Schmid
Vice-Président



Nicolas Chablais
Vice-Président



Stefan Volken
Membre du Haut-Valais



Rinaldo Andreggen
Membre du Haut-Valais



Frédéric Monnet
Membre du Valais central



Frédéric Debons
Membre du Valais central



Frédéric Lambiel
Membre du Bas-Valais



Christian Luyet
Membre du Bas-Valais



Reflets conjoncturels



Contexte mondial et européen

L'économie à l'épreuve d'une réorientation majeure des politiques publiques

Les grandes organisations économiques mondiales sont sur le qui-vive. Pour le FMI, dans son bilan publié au 14 avril 2024 – avec les cautèles d'usage en termes de perspectives – « La croissance

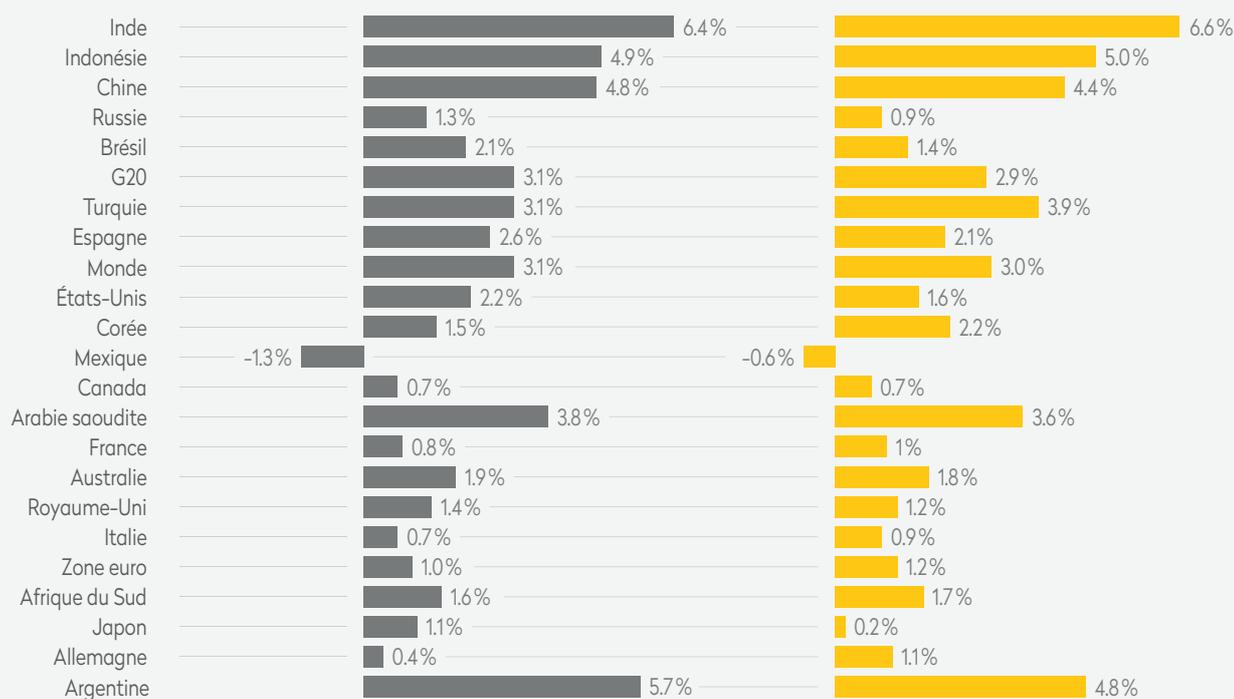
mondiale devrait ralentir et les risques de dégradation s'accroissent à mesure que se dessinent des réorientations majeures en matière de politiques publiques. »

Cependant, l'organisation se plaît à constater que l'économie mondiale montre une résilience à toute épreuve – même face à celle consistant à subir

des chocs prolongés et inédits ! Les prévisions de croissance mondiale ont été sensiblement revues à la baisse par rapport aux estimations publiées en début d'année, en raison du haut niveau d'incertitude du moment. Au niveau mondial, l'inflation globale devrait également diminuer légèrement, mais plus lentement que prévu en janvier.

Projections de croissance du PIB réel pour 2025 et 2026

Glissement annuel en %



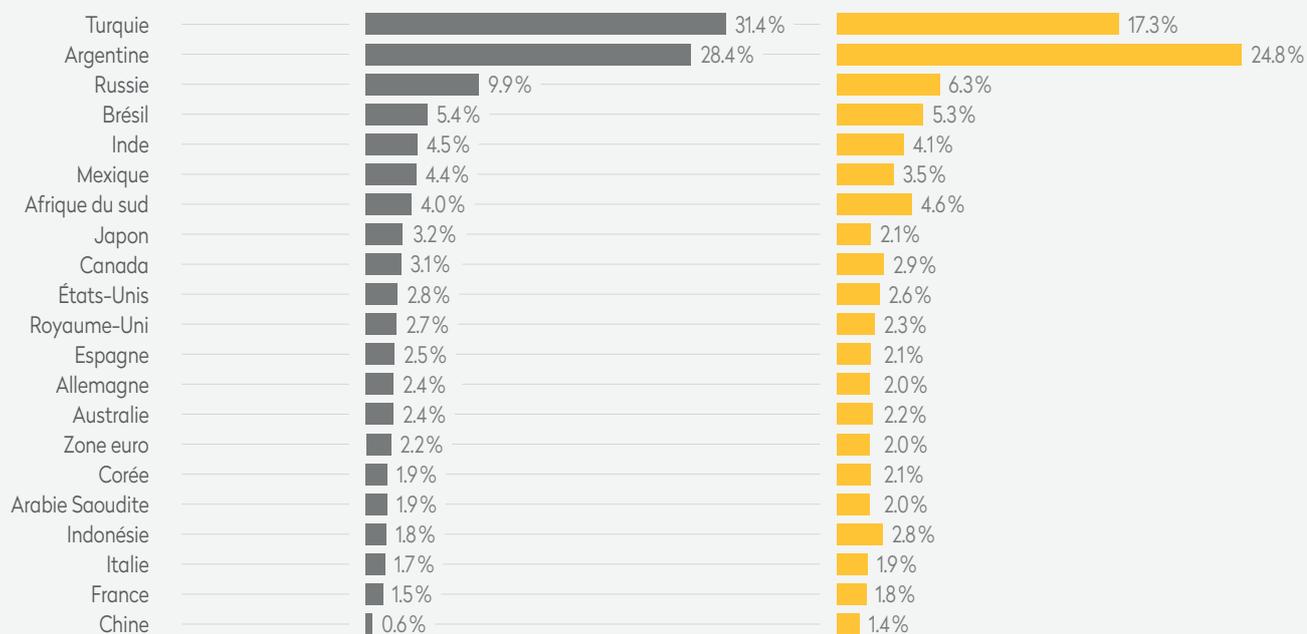
L'OCDE quant à elle, chiffre ces tendances à mi-mars 2025 en publiant des projections voyant la croissance mondiale ralentir pour s'établir à 3.1% en 2025 et 3.0% en 2026, avec d'importantes variations entre les pays et les régions. Aux États-Unis, la croissance du PIB devrait s'établir à 2.2% en 2025 avant de ralentir à 1.6% en 2026.

Dans la zone euro, la croissance devrait être de 1.0% en 2025 et 1.2% en 2026. En Chine, elle devrait s'affaiblir, passant de 4.8% cette année à 4.4% en 2026. L'inflation resterait élevée et le trend aurait tendance à ne pas s'inverser en raison d'un ralentissement économique à prévoir.



Projections d'inflation globale pour 2025 et 2026

Glissement annuel en %



Source: OCDE

Contexte suisse

Prudence des experts et scénario du pire à l'étude

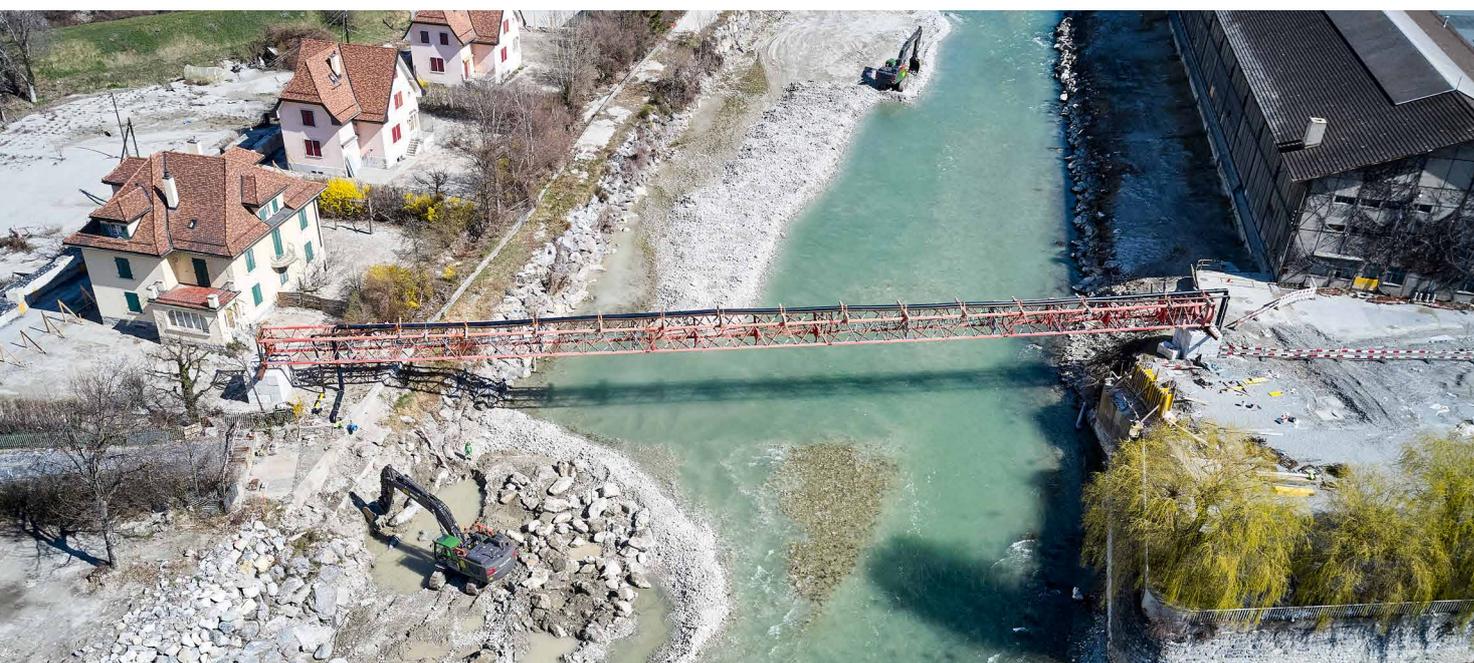
Au niveau national, le Groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles rejoint le chœur des économistes et prévoit de légères baisses de croissance de l'économie suisse. Le PIB corrigé des événements sportifs devrait progresser de 1,4% en 2025 et de 1,6% en 2026 [contre respectivement 1,5% et 1,7% selon les prévisions de décembre 2024].

Cependant, ces prévisions, plutôt satisfaisantes compte tenu de la

situation, se basent sur un scénario jugé optimiste par le SECO, à savoir qu'il ne prévoit pas d'escalade vers une guerre commerciale mondiale.

Dans les faits, le PIB de la Suisse a enregistré une croissance de 0,5% au 4^e trimestre 2024, contre 0,2% au trimestre précédent. Cette progression a été alimentée dans une large mesure par le secteur des services et l'industrie chimique et pharmaceutique, tandis que les autres branches de l'industrie manufacturière ont globalement stagné. Certains pans de l'industrie suisse continuent d'être confrontés à

une situation difficile. Une croissance économique modérée de 1,4% contre 1,5% en décembre est donc attendue pour ce 1^{er} trimestre. Selon le scénario de base – sans guerre commerciale – les prévisions tablent sur un certain effet de frein. En effet, les incertitudes actuelles compliquent les décisions d'investissement.



Prévisions conjoncturelles pour la Suisse

sauf ment. contraire, variation en %, contributions en points de pourcentage,
PIB et composantes : valeurs réelles désaisonn.; commerce extérieur : sans objets de valeur

	2023	2024	2025*	2026*
Produit intérieur brut (PIB) et composantes, valeurs corrigées des événements sportifs**				
PIB	1.2	0.9	1.4 (1.5)	1.6 (1.7)
Consommation privée	1.5	1.8	1.6 (1.6)	1.4 (1.4)
Consommation de l'État	1.7	1.9	1.7 (1.2)	0.7 (0.4)
Investissements dans la construction	-2.7	2.4	2.3 (2.3)	1.8 (1.8)
Investissements en biens d'équipement	1.4	-2.6	0.8 (1.0)	2.5 (2.7)
Exportations de biens	2.8	0.1	3.1 (4.4)	3.3 (4.0)
Exportations de services	-0.6	2.6	2.5 (3.8)	3.2 (3.2)
Importations de biens	0.9	2.7	2.8 (3.3)	2.9 (3.2)
Importations de services	9.1	5.3	3.5 (4.3)	4.0 (4.3)
Contributions à la croissance du PIB, valeurs corrigées des événements sportifs**				
Demande intérieure finale	1.0	0.9	1.3 (1.3)	1.4 (1.4)
Commerce extérieur	-0.9	-1.4	0.1 (0.6)	0.2 (0.4)
Marché du travail et prix				
Emplois en équivalents plein temps	2.1	1.3	0.8 (1.0)	0.9 (1.0)
Taux de chômage en %	2.0	2.4	2.8 (2.7)	2.8 (2.7)
Indice des prix à la consommation	2.1	1.1	0.3 (0.3)	0.6 (0.7)
PIB, non corrigé des événements sportifs	0.7	1.3	1.0 (1.1)	2.0 (2.1)

Sources: OFS, SECO

*Prévisions du 18.03.2025 du Groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions. Prévisions du 17.12.2024 entre parenthèses.

**Sont concernés par les effets des événements sportifs: PIB, exportations de services, importations de services, commerce extérieur.

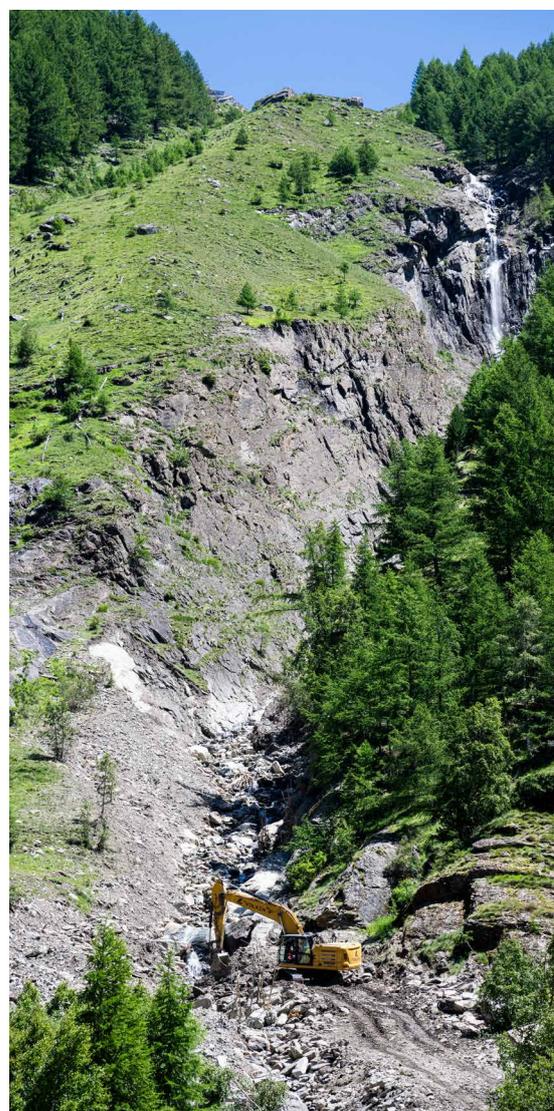
En Valais et dans le secteur principal de la construction

Vers une stabilisation du PIB en Valais – des inquiétudes dans la construction

Pour 2025, BAK Economics prévoit une croissance de l'économie valaisanne de 1.2%. L'évolution régionale est ainsi similaire à celle des autres cantons de montagne (2025: +1.2%) et légèrement plus faible que celle de la Suisse corrigée des événements sportifs (VS +1.2%, CH 2025: +1.4%). Au niveau de l'évolution de l'emploi, là aussi, les perspectives pour 2025 correspondent à celles de régions analogues. Ainsi, le nombre d'emplois en équivalents plein temps devrait augmenter de 0,44% en Valais en 2025 (CH 2025: +0,49%, cantons de montagne 2025: +0,47%). Quant aux branches économiques majeures, le tourisme devrait connaître un taux de croissance de 1,3% [contre 1,5% en 2024] et sera donc moins dynamique que les années précédentes, tandis que le secteur de la chimie et des produits pharmaceutiques devrait connaître une stabilisation bienvenue après une chute en 2023 [-10,8%] et une hausse spectaculaire en 2024 [+13,8%].

En ce qui concerne la construction, le taux de vacance des logements exceptionnellement faible, conjugué à un coût de l'argent bas devrait, inciter les investisseurs à se tourner, vers le secteur; malheureusement, les procédures de plus en plus contraignantes freinent considérablement ce nécessaire effort. La branche, par sa faïtière suisse, en appelle désormais à une prise de conscience généralisée au niveau national. Pour la SSE, en effet: «En dépit d'un volume de construction nominal de près de 7,5 milliards de francs par an, l'enquête actuelle sur la conjoncture dans la construction montre qu'en termes réels (corrigés des prix), le nombre de logements construits est loin d'être suffisant pour couvrir les besoins. Pour l'année 2025, on prévoit la construction de 42 000 logements neufs, c'est-à-dire bien trop peu pour faire face au besoin annuel d'environ 50 000 logements supplémentaires calculé par l'Office fédéral du logement (OFL).»

Au niveau des investissements publics, là aussi, des interrogations subsistent, quand bien même les besoins sont patents, nombreux et urgents.



Rapport de gestion

L'AVE dans ses murs

Sans le personnel, pas d'AVE; sans du bon personnel pas d'AVE performante. L'AVE est une vieille dame et peut se targuer d'avoir toujours pu compter sur un personnel à la fidélité et à l'implication exemplaires. Parmi nos collaborateurs, un grand nombre a accompli une magnifique carrière, souvent commencée dès leur jeunesse.

À la fin de l'année sous revue, deux piliers essentiels de notre structure opérationnelle ont pris une retraite bien méritée. Leur implication fut totale dans et hors les murs de la rue de l'Avenir 11.

Nos plus sincères remerciements vont à Sylvia Papilloud et Jean-Marc Rausis, deux personnes de référence.

Sylvia a œuvré sans relâche, soutenant pendant pratiquement 30 ans, le directeur dans des domaines aussi variés que la politique, la direction générale, le secrétariat patronal, les commissions paritaires, les contrôles d'entreprise. Relectrice hors pair, elle a assuré la bonne facture rédactionnelle des conventions collectives, de l'AVE-info et de son successeur, le «Construire ensemble», des rapports de gestion et

d'innombrables correspondances. Sa mémoire permettait de retrouver des dossiers parfois congelés, de rappeler des décisions passées et donc d'avancer à l'aune des pères fondateurs et des événements que l'AVE a traversés.

Jean-Marc, quant à lui, a été le chef d'orchestre de la comptabilité générale de l'AVE et des nombreuses et diverses autres comptabilités, accompagnant leur évolution depuis l'ère du papier, en passant par les disquettes, jusqu'aux systèmes ERP connectés à Internet. Travailleur infatigable, soucieux parfois à l'excès, son implication assurait à la direction la sécurité et la rapidité d'exécution des flux financiers si essentiels aux entreprises.

Tous deux ont su accompagner toutes les transformations qu'a connues l'AVE avec enthousiasme, professionnalisme et compétence. Leur parcours est un exemple à suivre, et leur souvenir restera vivant dans la mémoire de l'AVE.





Un souffle nouveau

Le départ de ces figures historiques marque aussi l'arrivée de nouvelles têtes, porteuses de fraîcheur, de compétences variées, et d'idées novatrices. Elles viennent bousculer le fameux « on a toujours fait comme ça » et renouvellent notre dynamique avec enthousiasme. Et nous nous en réjouissons !

Le Haut-Valais enfin de retour !

Il a longtemps été difficile d'engager des collaborateurs issus de cette région, peut-être plus attirés par les lacs bernois ou par la capitale suisse que par celle du Valais. Nous avons pu inverser la tendance : deux des cinq nouvelles recrues engagées en 2025 sont haut-valaisannes – une diversité bienvenue qui enrichit notre équipe.

Ces nouvelles forces insuffleront sans aucun doute une vision renouvelée, tout en respectant notre tradition, et en s'appuyant sur notre histoire pour continuer à consolider et améliorer nos prestations. Elles seront par ailleurs les interlocuteurs de nos membres haut-valaisans, qui pourront porter leur dossier

dans leur langue, rendant ainsi le contact et les échanges plus conviviaux et donc plus attractifs.

L'AVE aujourd'hui

L'AVE compte actuellement 27,2 équivalents plein temps (EPT) au service des entrepreneurs et travailleurs de notre canton. Le guichet virtuel, tout comme la porte d'entrée physique, se veulent toujours plus accessibles, pour être les références incontournables de tous les entrepreneurs valaisans. L'art de construire est séculaire, l'administration tentaculaire. Nous cherchons jour après jour à diminuer le poids de cette dernière pour que nos membres puissent se consacrer pleinement à leur métier.



Lobbying

L'année écoulée fut riche en émotions, en expériences, et en enseignements. Notre association est perçue comme forte et influente. Elle est reconnue pour sa rigueur dans le traitement des dossiers, sa franchise et pour son intégrité dans la défense de ses positions.



Nous avons lancé plusieurs projets, nous avons concentré nos efforts sur un seul sujet, qui perturbe profondément la vie des entrepreneurs, également dans le but de quantifier notre pouvoir d'influence: la revalorisation des terres, leur mise en décharge, les matériaux inertes, etc. Dans le cadre de la loi sur les constructions, de nombreuses discussions techniques ont été menées. L'objectif: proposer des solutions concrètes permettant d'intégrer une économie circulaire plus respectueuse de l'environnement, à faible émission de CO₂ et donc s'affranchir d'une lourde empreinte carbone.

Malgré de nombreux échanges constructifs et l'impression d'avoir été compris, il s'avère que certains services de l'administration cantonale sont restés fermés à nos propositions, prisonniers de visions obsolètes et de préjugés tenaces. Cet échec, que nous regrettons, révèle une certaine fragilité: en dépit de notre image d'organisation solide, nous restons vulnérables lorsque notre secteur

est perçu comme peu stratégique ou non porteur de valeur ajoutée pour l'économie valaisanne.

Notre rôle devient pourtant évident lors des crises: quand il faut sécuriser des routes, rétablir l'accès aux villages ou aux lieux de travail, nos entreprises interviennent immédiatement. Dans ces moments-là, notre importance est reconnue. Mais au quotidien, quand les entrepreneurs agissent de manière proactive et responsable, leurs préoccupations sont reléguées au second plan.

Comment faire comprendre que les entrepreneurs sont soucieux de l'environnement, qu'ils cherchent à évoluer avec leur temps, qu'ils veulent contribuer positivement? C'est là le défi que nous nous sommes fixé.

Face à l'attention portée à l'innovation ou à l'agriculture – qui mérite évidemment soutien –, les bâtisseurs,

pourtant à l'origine de la transformation du Valais, sont aujourd'hui négligés. Peut-être parce qu'ils ont toujours su faire face sans se plaindre, en trouvant des solutions. Peut-être parce qu'on considère désormais leur résilience comme acquise.

Mais il devient usant de devoir, encore et toujours, se battre contre des moulins à vent pour rappeler que notre secteur a changé, qu'il a tiré les leçons du passé et qu'il aspire désormais à répondre aux exigences d'un monde en mutation.

L'AVE doit poursuivre sa route avec constance, tout en consolidant ses fondations. Il lui faut combler ses fragilités pour que ses revendications, légitimes et mûrement réfléchies, soient enfin comprises, portées, et traduites en actes.





Région Romandie

La Région Romandie poursuit sa quête d'identité et d'unité. Cette coordination n'est pas toujours simple, compte tenu de l'histoire, des structures, des ressources financières et des contraintes particulières à chaque section cantonale. Dès lors, la formation professionnelle, avec ses spécificités romandes et son passé historique, s'est imposée comme le pilier principal de l'action de la région tant la relève est essentielle à la pérennité de notre secteur et les enjeux actuels et futurs conséquents.

Des négociations ont été menées avec la SSE afin que celle-ci alloue des fonds permettant de respecter la minorité et garantir un travail de qualité.

Dans ce cadre, l'AVE a réalisé une analyse détaillée des besoins pour permettre une approche professionnelle, la seule à notre sens qui permette d'être un interlocuteur reconnu de la SSE, d'influencer dès l'origine les projets de niveau national, de mettre en valeur l'expérience et les compétences de la Romandie, d'introduire une colonne vertébrale solide pour assurer l'organisation, le suivi des cours, des examens et leur coordination et être précurseur de nouvelles formations

adaptées aux besoins. Un tel engagement génère des coûts en termes financiers, de structures et de ressources. L'AVE était prête à en assumer la charge en déléguant ses spécialistes, notamment Kilian Lötscher, pour assurer le suivi, la proactivité et la réactivité, tout en gardant à l'esprit l'importance de l'expérience et de l'histoire.

Malheureusement, les coûts avérés étaient trop élevés par rapport aux négociations initiales. La Région Romandie, face à ces dépenses que la SSE aurait refusé de prendre entièrement en charge, impliquant donc un recours à la fortune de la Région a préféré, dans un premier temps, renoncer, à cette solution et mettre en place une approche transitoire. Celle-ci permettra malgré tout de mieux coordonner les actions tout en identifiant les lacunes ou les besoins en matière d'organisation.

Au niveau politique, de nombreux travaux ont été menés pour tenter de trouver des solutions acceptables pour toutes les parties, permettant ainsi de renforcer l'unité et la force de la SSE. Le travail est toujours d'actualité et il est nécessaire que la Romandie se confronte plus fréquemment afin que

les acteurs romands se comprennent mieux, et puissent définir clairement des objectifs communs. La structure du Bureau, qui se réunit régulièrement et aborde de nombreux dossiers avec les représentants romands au Comité central, constitue un élément clé dans ce processus de renforcement. De plus, la préparation des assemblées générales et des assemblées des délégués, en lien avec les divers dossiers portés par les sections, est désormais mieux coordonnée. L'activité 2024-2025 de la Région Romandie a été conséquente et plus visible. Bon nombre de sections alémaniques ont pris conscience que les Romands avaient des visions, de l'expérience et des particularités qui justifiaient des prises de positions divergentes dont il s'agirait de tenir compte. C'est un résultat réjouissant.

Avec l'investissement de tous les permanents, nous sommes convaincus que la Région Romandie, en adoptant une approche constructive, en émettant des propositions et en les expliquant clairement à toutes les sections, pourra prouver qu'elle n'est pas un frein au progrès, mais plutôt un acteur important dans la réflexion, un contributeur et un précurseur sur de nombreux dossiers.

L'AVE et ses partenaires

Nos relations avec la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE), notre faitière nationale, restent aussi agitées que le Rhône, emblème de notre canton. Des visions divergentes se confrontent régulièrement, non seulement entre la «Centrale» et le Valais, mais également entre Zurich et d'autres sections, notamment en Suisse romande, lesquelles partagent de plus en plus nos préoccupations.

Nous défendons un modèle fondé sur le fédéralisme et la subsidiarité, dans lequel les sections cantonales jouent un rôle central de relais entre les entreprises membres et la faitière. À l'inverse, la SSE semble évoluer vers un centralisme accru, dans lequel les secrétariats locaux et les comités des sections sont réduits à de simples exécutants de décisions prises à Zurich, sans réelle prise en compte des réalités du terrain. Ce glissement remet en cause une colonne vertébrale à laquelle nous tenons fermement: les entreprises sont à la base de

notre structure, et les représentants cantonaux, par leur proximité, doivent être considérés comme les piliers de l'association.

La proximité, valeur profondément suisse – et valaisanne en particulier – est un fondement essentiel de notre identité. Elle permet un dialogue franc, direct, entre personnes qui se connaissent, qui se respectent, et qui avancent ensemble.

Enfin, nous insistons sur l'importance d'impliquer systématiquement les organes élus par les assemblées générales dans les projets de la SSE. Il ne saurait être acceptable que des décisions stratégiques soient confiées à des consultants externes – aussi compétents soient-ils – déconnectés de la réalité du terrain. Car cette réalité, ce sont les membres et les comités, leurs relais à tous les niveaux.

Avoir les meilleurs services à Zurich, soit. Mais lorsqu'un entrepreneur est

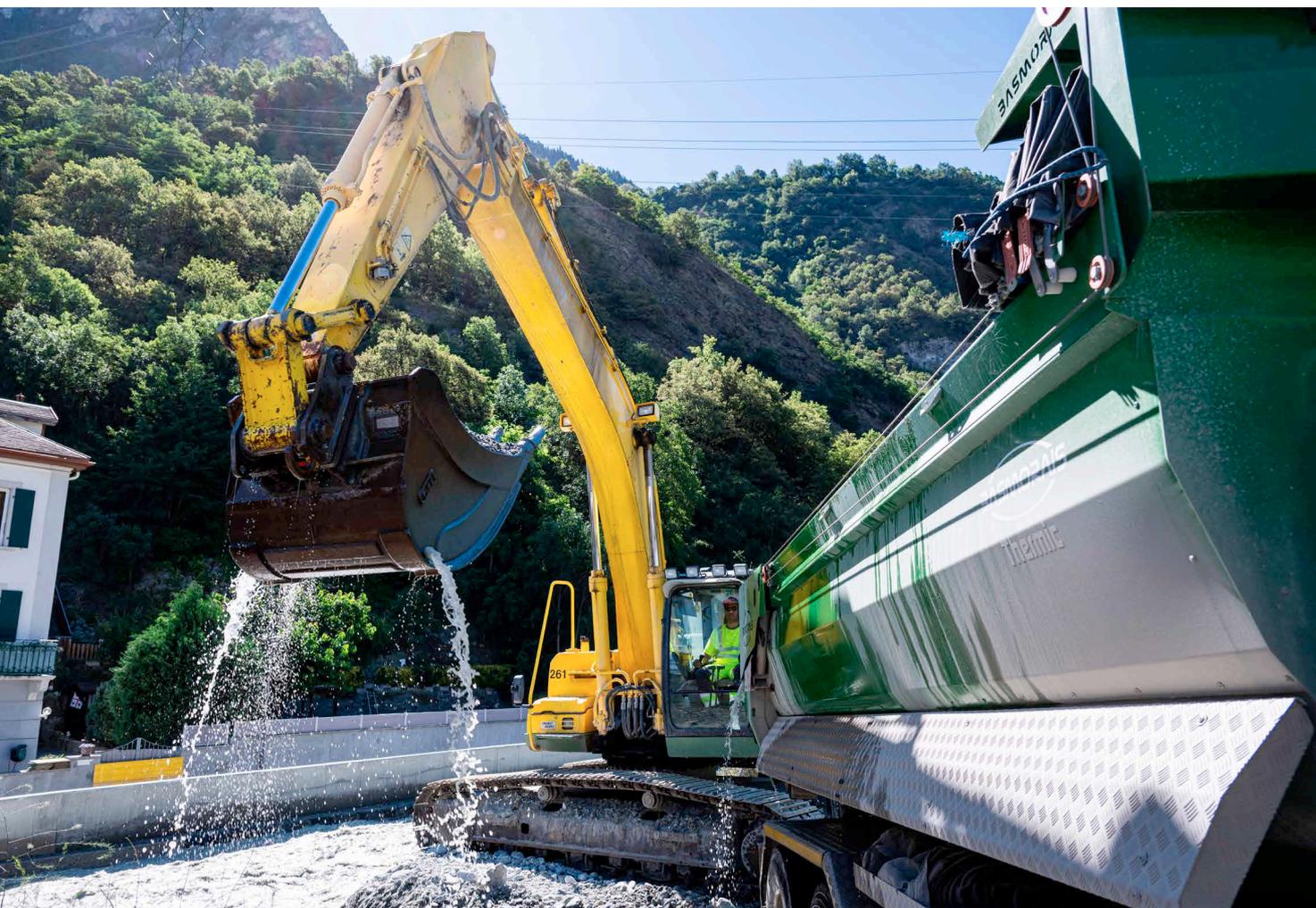
confronté à un problème précis, il se tourne naturellement vers une personne de confiance, enracinée dans le canton, qui connaît la législation, les pratiques, les partenaires sociaux et les contraintes locales. C'est cette proximité qui rend une association forte, efficace, représentative et crédible.

Dans cette optique, nous avons participé à de nombreuses séances où nous avons défendu ce modèle de gouvernance. Nous avons rappelé que la section valaisanne, la plus importante de Suisse, représente près de 9% des cotisations des membres – alors qu'il n'existe pas moins de 26 sections. En ajoutant les autres entités qui constituent la SSE comme Infra ou le FùF, il est patent que les membres valaisans de l'AVE, qui versent plus de 800'000 francs à la SSE, paient trop.

Nous reconnaissons l'importance de la solidarité. Mais elle ne peut justifier un modèle où les sections dynamiques, dotées d'une structure solide et de prestations performantes, financent de manière disproportionnée des services centralisés, au détriment de leurs propres membres.

Nous estimons dès lors que, conformément aux statuts de la SSE, l'Association valaisanne des entrepreneurs – forte de ses quatre piliers, de ses près de 30 collaboratrices et collaborateurs compétents – devrait être indemnisée pour le travail qu'elle accomplit au bénéfice de la faitière. Les discussions sont en cours, et nous espérons qu'elles déboucheront sur une solution de bon sens.





constructionvalais

2024 aura été pour constructionvalais une année de consolidation. Orientée lobby, elle a su adapter ses prestations à des besoins spécifiques, notamment en matière de suivi de la mise en œuvre de législations ayant des impacts importants sur la pratique des membres. Grâce aux excellentes relations tissées avec la HES-SO Valais Wallis, en particulier son institut d'ingénierie, l'association a innové en contribuant à la mise sur pied d'ateliers de formation et d'informations dédiées. Parallèlement,

elle a été très active en matière de défense des intérêts de la branche dans le dossier épineux du manque de relève et de la nécessaire revalorisation de la filière de formation professionnelle dans le canton. Dans un élan de transparence inédit, le Département de la formation et de l'économie a mis sur pied un groupe de travail dans lequel étaient représentées toutes les branches « à risque majeur », soit la construction, les métiers de bouche et la chimie, aux côtés de tous les chefs de service

impliqués, lesquels n'ont refusé ni critique ni nécessaire analyse de leur action. Un rapport détaillant des propositions concrètes d'améliorations a été rendu au Chef de Département en fin d'année et devra déboucher sur des réponses claires.

La nécessité de fédérer la branche dans la poursuite d'objectifs communs est une constante qu'il s'agit de continuer à animer, selon la volonté de tous les secteurs représentés dans l'association.



L'AVE a poursuivi sa stratégie d'image axée sur ses membres et la défense de la branche. Afin de continuer à porter une voix unie – et donc une visibilité claire – le journal «Construire ensemble» arrivé à sa 16^e édition va connaître en 2025 une nouvelle maquette, plus moderne, plus

engageante, visuellement plus forte. Parallèlement, un blog dynamique et interactif a été lancé et est disponible depuis janvier sur le site internet de l'association. Ce dernier a été allégé et repensé de façon à servir au mieux les intérêts de ses visiteurs.

Signalisation routière : sécurité et innovation au service des chantiers

La sécurité aux abords des chantiers est aujourd'hui une exigence incontournable. Les dispositions légales, toujours plus strictes, imposent une signalisation rigoureuse, qu'il s'agisse de travaux hors ou en localité ou dans tout autre environnement. Une signalisation inadéquate peut entraîner la responsabilité directe de l'entreprise en cas d'accident ou d'incident.

Afin de répondre à ces exigences et de former les travailleurs de manière ciblée, selon le type et la configuration des chantiers dont ils s'occupent (petits, grands, à risques particuliers, etc.), l'AVE a fait le choix d'innover en recourant à la réalité virtuelle.

Un outil immersif et pédagogique

Avec le concours d'un prestataire spécialisé, tous les schémas de signalisation VSS 40 886 ont été intégrés

dans une application immersive. Celle-ci permet aux travailleurs, équipés d'un casque de réalité virtuelle, de simuler leur présence sur un chantier et de positionner les panneaux de signalisation à la distance et à l'emplacement corrects.

Les erreurs éventuelles sont automatiquement détectées et expliquées, ce qui facilite l'apprentissage. Ce dispositif permet ainsi une mise en situation réaliste, rapide et efficace, et prépare les travailleurs à réagir de manière adéquate sur le terrain.

Nous sommes convaincus que cet outil innovant permettra de développer rapidement des connaissances et des réflexes pour que les chantiers soient bien organisés et bien exécutés en termes de signalisation. Il représente un véritable gage de sécurité, tant pour les entreprises que pour les travailleurs... sans oublier les usagers de la route, qui

sont les premiers concernés par la clarté et la précision de la signalisation.

Une collaboration public-privé exemplaire

Ce projet a bénéficié de l'appui précieux de la Commission cantonale de signalisation routière, qui a procédé à la validation du programme, au contrôle des différents scénarios et à l'alignement avec les exigences légales. Ses responsables se sont également montrés proactifs dans l'amélioration continue de l'outil.

Cette collaboration entre secteur public et secteur privé constitue un exemple réussi de synergie au service de la prévention et de la sécurité collective. Nos remerciements appuyés vont à la Commission ainsi qu'à son secrétaire, Monsieur Cédric Mayor, Chef de section, pour leur engagement et leur soutien dans ce projet inédit.

Marchés publics : une nouvelle législation tournée vers la qualité et l'efficacité

La nouvelle législation cantonale sur les marchés publics est entrée en vigueur le 1er janvier 2024. Elle se veut résolument précurseur, répondant à de nombreuses motions et postulats parlementaires. Son ambition: devenir une véritable « boîte à outils », aussi bien pour les adjudicateurs que pour les adjudicataires.

Les dispositions ont été clarifiées afin de mieux encadrer les procédures, mais aussi de rendre plus lisibles les décisions d'attribution. Ainsi, il est désormais plus facile de comprendre pourquoi une entreprise a été retenue. La qualité est placée au cœur de cette révision – un choix salué par l'ensemble des acteurs du secteur, qui reconnaissent que la qualité a un prix et que la recherche du moindre coût mène souvent à des impasses.

Deux nouveautés méritent une attention particulière.

La première concerne la lutte contre la sous-enchère. Est désormais considérée

comme une offre anormalement basse toute proposition inférieure d'au moins 20% à la moyenne des offres reçues. Cette offre peut alors être écartée. Nous pensons qu'il serait judicieux de généraliser cette mesure et que le « peut » se transforme en « doit ». En effet, lorsque les prix sont trop tirés vers le bas, l'expérience démontre que les partenaires deviennent des adversaires, et que le résultat ne satisfait ni l'une ni l'autre des parties.

La deuxième avancée notable concerne les critères d'évaluation. Les capacités organisationnelles, structurelles et financières des entreprises sont désormais mieux définies, ce qui permet une attribution plus pertinente des marchés.

En termes de procédure, la législation offre des nouveautés et clarifications intéressantes. La procédure sur invitation n'exige désormais plus d'inviter cinq entreprises au minimum. Désormais, le seuil est fixé à trois.

Le mécanisme dit du « gré à gré concurrentiel » permet d'ailleurs de solliciter directement trois entreprises pour des offres, sans lancer une procédure formelle, ni ouvrir de droit de recours.

Nous sommes convaincus que les services techniques des collectivités sont aujourd'hui plus compétents et mieux structurés. Ils sont ainsi en mesure de préparer les appels d'offres ou d'établir les devis nécessaires, allégeant ainsi la charge administrative, laquelle engendre des coûts financiers sans réelle plus-value en termes de qualité des travaux.

L'AVE suit avec attention l'évolution de cette nouvelle législation sur les marchés publics. Elle s'est d'ailleurs fortement investie dans son élaboration en établissant un dialogue actif avec plusieurs entités publiques, afin de mettre en lumière les avantages de certaines procédures et, surtout, de proposer des solutions concrètes et pragmatiques.

Protection juridique : un pilier de proximité et d'expertise

Depuis près de 25 ans, l'AVE offre à ses membres une protection juridique, fondée sur un contrat de partenariat. Ce dispositif, largement étoffé au fil des années, vise à offrir une assistance concrète et proactive aux entreprises confrontées à des difficultés juridiques dans leur quotidien : litiges avec des clients, problèmes d'accidents, de voisinage, conflits liés au droit du travail, interprétation de contrat, encaissement, hypothèque, assurances...

Chaque dossier est d'abord pris en charge par le service juridique interne de l'AVE, lequel intervient directement

Si aucune solution ne peut être trouvée à l'amiable, un avocat mandaté est alors chargé de défendre les intérêts de l'entreprise concernée.

Cette protection juridique permet à l'AVE de rester au plus proche de ses membres, en apportant des réponses rapides, concrètes et personnalisées, quel que soit le type de litige. Ce dispositif a également pour effet de renforcer les compétences internes de l'association, qui se positionne aujourd'hui comme un véritable centre de compétences juridiques reconnu. Par ce service, les membres se sentent directement

écoutés et soutenus. Pour l'AVE, ces échanges lui permettent de garantir la proximité avec sa base et de connaître ses préoccupations quotidiennes.

Face à la hausse du nombre et de la complexité des cas, et pour répondre aux exigences du mandat de gestion, deux nouvelles juristes ont rejoint l'équipe début 2025. Leur arrivée favorisera à n'en pas douter le renforcement de ce service essentiel.



Politique patronale



Partenariat social

Les temps changent. Une nouvelle génération de travailleurs arrive avec ses convictions et ses attentes, et nous devons évidemment composer avec ces évolutions.

Historiquement, nous avons construit un partenariat social basé sur l'écoute, le dialogue et la recherche de solutions communes, dans un esprit de respect mutuel. Ce modèle privilégie la discussion directe entre partenaires, plutôt que les prises de position publiques ou les messages relayés par voie de presse. Nous doutons en effet que ces méthodes – lorsqu'un dialogue est encore en cours – constituent une véritable plus-value ou permettent d'aboutir à des résultats durables.

Nous croyons au travail de fond, à la remise en question, à la confrontation d'idées dans un cadre constructif, afin d'aboutir aux meilleures solutions. Et l'expérience nous montre que cette voie est la bonne.

Le partenariat social en Valais fonctionne bien. Sur la grande majorité des sujets, nous dialoguons de manière ouverte et transparente, au sein des

commissions et groupes de travail que nous avons mis en place avec nos partenaires.

L'année écoulée a marqué une étape importante: l'introduction et les premières conclusions de la nouvelle Convention collective de travail [CCT] cantonale, ainsi que la mise en œuvre d'un nouveau modèle organisationnel fondé sur l'annualisation complète du temps de travail. La principale nouveauté réside dans l'intégration du temps de déplacement dans le temps de travail effectif.

Nous sommes parvenus à convaincre une large partie des acteurs du fait que ce modèle est adapté à son époque. Il répond aux attentes croissantes des travailleurs en matière d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, tout en permettant de lutter plus efficacement contre le chômage hivernal et les impacts du dérèglement climatique sur notre activité.

Grâce à cette annualisation et à une plus grande flexibilité, il devient possible de réduire temporairement le temps de travail – voire de le suspendre – en

cas de fortes chaleurs, d'intempéries, ou de conditions météorologiques défavorables. Cette souplesse permet ensuite une compensation dans les périodes plus favorables. Le temps de déplacement contribue ainsi à atteindre le seuil annuel de 2'112 heures, ce qui satisfait de nombreuses entreprises ayant déjà adopté ce modèle.

Cette nouveauté fait aujourd'hui l'objet d'une analyse au niveau national, pour en évaluer la pertinence dans d'autres cantons ou secteurs, en tenant compte des spécificités locales. Une fois encore, l'AVE, initiatrice du projet, fait figure de précurseur.

Il est important de souligner que ce projet a été élaboré de concert avec les partenaires sociaux, tant au niveau cantonal que national, en s'appuyant sur leurs compétences et leur expérience. Il s'agit d'un projet équilibré, moderne, et abouti, dans lequel la réduction du temps de travail est assumée par les travailleurs eux-mêmes, pour préserver l'emploi et mieux organiser l'activité en fonction des aléas climatiques.





Commission paritaire professionnelle

La Commission paritaire professionnelle [CPP] constitue une véritable instance juridictionnelle compétente en matière de droit du travail et de respect des conventions collectives. Face à la complexité croissante de certaines dispositions conventionnelles, à l'augmentation du nombre de cas traités, ainsi qu'à la recrudescence des recours émanant d'entreprises étrangères, suisses ou même de travailleurs, la CPP se devait de se professionnaliser davantage.

Dans cette optique, une réorganisation des forces est intervenue et deux

nouvelles juristes ont été engagées dès le 1er janvier 2025. Cette évolution permet non seulement de structurer et renforcer les contrôles, mais également d'assurer un traitement rigoureux et équitable des procédures. Elle garantit ainsi la sécurité juridique et le respect des droits des parties impliquées.

Les activités connexes à la CPP, telles que les contrôles des entreprises de travail temporaire, la gestion de l'eBadges, ou encore le suivi des travailleurs détachés, exigent un haut niveau de compétence et de rigueur. L'AVE reste fidèle à sa volonté d'assigner

les bonnes personnes aux bons postes, pour garantir un service efficace et sécurisé à tout moment.

Nous nous réjouissons de pouvoir compter sur une équipe désormais constituée de deux avocats et une juriste, apportant un soutien solide au pilier. Cette évolution a été accueillie très favorablement, tant par les partenaires sociaux que par les différentes commissions paritaires, qui y voient un gage de qualité et de crédibilité renforcée.

Lutte contre le travail au noir

L'ARCC entre bilan et renouveau

L'Association pour le renforcement des contrôles sur les chantiers de construction (ARCC) boucle sa neuvième année d'activité, marquant également la fin du mandat de son troisième président. C'est donc l'occasion d'un bilan approfondi, mais aussi d'une réflexion stratégique pour consolider et faire évoluer les fondements établis depuis près d'une décennie.

L'ARCC a su se positionner comme un acteur central dans le contrôle du respect des conditions de travail, notamment en coordonnant les commissions paritaires du gros et du second œuvre. Ces dernières, bien que relevant de branches aux structures et besoins distincts, partagent un objectif commun : garantir l'application des conventions collectives et du droit du travail, lutter contre les entreprises indécrites, traquer le travail au noir et illégal.

L'ARCC agit ainsi comme un carrefour des demandes et des problématiques remontées par les diverses commissions, qu'elle traite de façon collégiale avec l'ensemble des partenaires sociaux. Elle est également devenue l'interlocutrice principale dans des projets structurants, comme l'introduction du eBadges, ou les discussions avec des acteurs industriels majeurs, comme Lonza, dans le cadre de l'essor important de leurs activités de construction. Cette reconnaissance institutionnelle et privée démontre la pertinence d'une telle organisation

Le président Paul Bovier et le secrétaire historique, Louis-Frédéric Rey, quitteront bientôt leurs fonctions. L'AVE adresse ses sincères remerciements à ces piliers de l'association.

Nous sommes convaincus que les bases solides mises en place permettront à l'ARCC de continuer à se développer, de s'ouvrir à de nouveaux marchés et d'étoffer ses prestations, toujours dans le but de garantir l'application des bonnes pratiques, des conventions collectives et des prescriptions légales.

Car le respect du droit est la condition sine qua non pour bâtir une économie forte, durable, et un État capable d'assurer des prestations de qualité à l'ensemble de ses citoyens.



eBadges : un projet ambitieux devenu réalité

L'eBadges est un projet aussi ambitieux que nécessaire, dont les objectifs font l'unanimité : assurer le respect des marchés publics, lutter efficacement contre le travail au noir, et garantir la transparence dans les relations de travail – au bénéfice des entreprises, travailleurs et maîtres d'ouvrage.

Sur le papier, sa mise en œuvre aurait pu sembler simple. Pourtant, la réalité s'est avérée autrement plus complexe. Il a fallu coordonner un grand nombre d'acteurs, harmoniser des législations cantonales, conventionnelles et/ou réglementaires parfois très différentes, tout en prenant en compte les spécificités propres à chaque partenaire. La diversité des intervenants a naturellement généré des défis, mais aussi rendu ce projet plus riche et plus représentatif du tissu économique valaisan.

Grâce à un engagement sans faille de l'AVE, aux efforts conjoints de ses partenaires et au soutien déterminé du Conseil d'État, le projet a pu être officiellement lancé le 1^{er} janvier 2025. Il deviendra obligatoire dès le 1^{er} juillet 2025 pour toute entreprise souhaitant soumissionner à des marchés publics sur invitation et de gré à gré cantonaux.

Des sessions d'information et de promotion, notamment à destination des communes, ont été organisées. L'accueil réservé à ce dispositif a été très largement favorable, témoignant d'une volonté commune d'avancer vers davantage de transparence et de conformité. Le Valais s'inscrit ainsi une nouvelle fois comme un canton précurseur, en avance sur la mise en œuvre de solutions numériques concrètes pour la branche de la construction.

Ce projet, dont l'association ISAB-SIAC – plateforme nationale chargée de générer les badges et attestations dans le domaine de la construction – est un partenaire essentiel, pourrait bien s'imposer comme modèle suisse.

Son succès repose avant tout sur un pragmatisme constant, un travail rigoureux, et une collaboration étroite entre les acteurs publics et privés. Ces éléments constituent une fois encore les fondations de la réussite, et ouvrent la voie à une gestion plus efficace, plus juste et plus sécurisée du secteur de la construction.



Formation professionnelle



**T'S
RK!**

INFORMIERE DICH



Fonds paritaire

Le fonds paritaire, géré par l'AVE, dispose d'organes compétents pour déterminer les priorités à défendre au regard des cotisations versées par les travailleurs et les employeurs, ainsi que de sa situation financière.

L'AVE a estimé que les représentants des employeurs devaient être plus actifs et faire bénéficier le fonds de leur expertise. Au vu de l'évolution réjouissante du fonds en termes financiers et de projets gérés, il devenait impératif que les compétences décisionnelles ne passent pas uniquement par un directeur, cantonnant l'assemblée générale à une sorte d'organe d'enregistrement.

Sous l'impulsion de l'AVE, une nouvelle organisation a été mise en place, comprenant un bureau paritaire qui se réunira régulièrement pour examiner les dossiers présentés par le directeur et décider des actions à mener dans des domaines clés tels que la promotion de la branche, le soutien aux formations, la sécurité et le développement de nouveaux produits. Il est crucial que toutes les parties prenantes s'engagent pleinement afin de défendre au mieux notre branche, qui le mérite amplement, et de garantir une gestion optimale des ressources financières.

La nouvelle structure a été lancée en janvier 2025, et l'on peut dire qu'elle a été satisfaisante pour toutes les parties concernées. Des initiatives telles que la promotion Your Challenge, la relève, et les

nouvelles technologies avec l'eCampus font désormais partie intégrante de cette dynamique. Les choses évoluent rapidement, et il est essentiel que chacun soit bien informé pour pouvoir définir les axes stratégiques en toute connaissance de cause et, grâce à l'échange d'idées, parvenir aux meilleures solutions.

Offres et développement de la formation

Les nouvelles formations professionnelles, désormais centralisées à l'échelle suisse, viennent de s'achever ou sont en train de terminer leur premier cycle. Si les examens sont uniformisés, les écoles conservent toutefois leur autonomie dans le contenu des enseignements, ce qui entraîne une certaine inquiétude chez les candidats quant à l'adéquation des formations avec les exigences des examens.

La nostalgie de l'ancien système se fait sentir. La réforme de la formation de conducteurs de travaux, en particulier, ne répond pas aux attentes. La réduction significative du contenu et du nombre d'heures de cours impose aux employeurs un investissement important pour assurer une formation adéquate, avec un résultat qui, selon notre analyse, reste inférieur à celui obtenu grâce à l'ancienne formation ainsi qu'aux standards attendus. Un constat regrettable.

Lorsqu'une réforme ne donne pas les résultats escomptés, il est sage et responsable d'envisager des ajustements. Nous espérons que les propositions formulées à l'époque par le canton du Valais et la Région Romandie, en faveur du maintien de certaines formations,

seront réexaminées comme alternatives valables à la formation actuelle.

Le renouvellement des générations avec leurs particularités culturelles et sociétales est un enjeu central pour notre branche. L'AVE en est pleinement consciente et s'interroge sur la pertinence de la maturité professionnelle. Si certains maçons pourraient être attirés par cette voie, encore faut-il qu'il existe des formations HES (hautes écoles spécialisées) correspondantes, ce qui n'est actuellement pas le cas pour notre secteur. En l'absence d'opportunités, ces jeunes talents risquent de se détourner de notre branche, ce qui représenterait une perte regrettable. La HES-SO Valais Wallis de par ses compétences et sa localisation pourrait être le couteau suisse pour pallier cette lacune. Des premiers contacts ont été pris et le dossier est en phase d'analyse.

La génération des baby-boomers est ou approche de la retraite, et la balance entre ces départs et les nouveaux apprentis est clairement déséquilibrée. Il est d'autant plus réjouissant que les chiffres se stabilisent et que nous enregistrons une augmentation continue du nombre d'apprentis, signe évident de l'attractivité retrouvée de notre métier.

Notre métier est en constante mutation et les exigences pour entrer dans la profession ont considérablement augmenté. Sa technicité, l'intégration de nouvelles technologies, ainsi que les compétences requises en mathématiques, géométrie et gestion de l'espace en rendant parfois l'accès difficile.



Cette évolution mène malheureusement au constat que certaines candidates et candidats, malgré une grande motivation, ne possèdent pas les connaissances de base nécessaires. De ce fait, des places d'apprentissage restent vacantes.

Dans le cadre de nos efforts pour assurer la relève, deux projets majeurs ont vu ou verront le jour en 2025:

Il s'agit tout d'abord du cours de langue, lancé en collaboration avec Inligua avec des jeunes Italiens souhaitant se former en Valais.

Jusqu'à présent, la barrière linguistique les obligeait à se rendre au Tessin pour suivre une formation – souvent sans jamais revenir. Grâce à ce projet, les participants ont désormais la possibilité, en parallèle à leur travail sur les chantiers, de suivre

pendant une année des cours intensifs de français ou d'allemand, sous forme de cours journaliers et de blocs, et ainsi de mieux s'intégrer.

L'objectif est de leur permettre, par la suite, de suivre une formation débouchant sur une attestation fédérale de formation professionnelle [AFP] ou un certificat fédéral de capacité [CFC] – contribuant ainsi activement à lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et à renforcer les compétences locales.

Le succès ne devrait pas se faire attendre: sur les sept participants, cinq vont terminer leur formation, quatre d'entre eux devraient signer un contrat d'apprentissage avec l'entreprise, qui débouchera sur une attestation fédérale de formation professionnelle [AFP].

Un tel projet répondrait à l'un de nos objectifs centraux: la constitution d'une main-d'œuvre locale stable, qualifiée et disponible à long terme.

Quant au projet PET [Programme d'Emploi Temporaire], en partenariat avec l'Etat, il débutera le 1^{er} juillet 2025. Il vise à offrir aux chômeurs une formation spécifique de 40 jours, orientée dans le domaine de la construction. Ce programme inclura une évaluation de compétences et permettra aux participants de développer un profil attractif pour l'embauche. Il s'agit d'une démarche gagnant-gagnant: le chômage investit dans la formation, et notre branche bénéficie de travailleurs mieux formés et donc plus aptes à être employés.



Caisses sociales



Chiffres clés

estimation, bouclement des comptes 2024 en cours

- Degré de couverture: **115.9%**
- Fortune mobilière: **CHF 760 millions**
- Fortune immobilière directe: **CHF 237 millions**
- Rendement: **9.4%**
- Entreprises affiliées: **860**
- Personnes assurées: **7'800**
- Bénéficiaires de prestations: **1'700**
- Nombre d'assurés actifs pour un rentier: **4.6**

CPCV- Prévoyance professionnelle

Le Conseil de Fondation était en attente de la décision populaire concernant la réforme de la prévoyance professionnelle, notamment la baisse significative du taux de conversion. Ce projet, jugé peu équilibré et déraisonnable, a été largement rejeté par la population.

A la suite de ce rejet, le Conseil a décidé d'engager une analyse approfondie du règlement actuel, dont les bases remontent à 1985. L'objectif est de déterminer quelles prestations sont toujours pertinentes, lesquelles mériteraient d'être adaptées, et quels nouveaux produits pourraient être envisagés pour répondre aux besoins actuels des assurés. Des ajustements pourraient ainsi être apportés à la convention collective dans certains domaines.

Ce travail est conséquent, tant la matière est technique et sensible. Il s'agit de garantir l'équilibre entre les actifs, les jeunes générations et les retraités, dans un contexte de vieillissement démographique et de déséquilibre croissant entre cotisants et bénéficiaires. Il est essentiel que tous les piliers du système soient pris en compte de manière équitable.

Le comité AVE a identifié plusieurs axes de travail, qui seront défendus à l'avenir, afin de garantir que la caisse de pension, qui a désormais franchi le cap du milliard de francs de fortune, puisse continuer à remplir son rôle: assurer une retraite digne et stable pour les travailleurs, et ce dans les meilleures conditions.

Au niveau des résultats, la CPCV peut se targuer d'un excellent millésime. En effet et grâce à des résultats boursiers très favorables, la santé financière actuelle permet d'aborder l'avenir avec sérénité malgré les secousses mondiales actuelles. Au 31 décembre 2024, la fortune de la caisse s'élevait à pratiquement 1,1 milliard de CHF, son degré de couverture était de 115,9%. Fort de ces éléments, le Conseil de fondation a octroyé un intérêt rémunérateur de 5,35% - pour rappel, le taux minimum légal arrêté par le conseil fédéral est de 1,25%. Le Conseil est d'avis qu'en cas de bonnes années, une partie des résultats du tiers cotisant doit être attribué aux assurés et pas uniquement à la consolidation de la caisse.

Chiffres clés

estimation, bouclage des comptes 2024 en cours

- Degré de couverture: **80.8%**
- Fortune mobilière: **CHF 70 millions**
- Entreprises affiliées: **1000**
- Personnes assurées: **10'400**
- Bénéficiaires de prestations: **900**
- Nombre d'assurés actifs pour un rentier: **8.6**

RETABAT- Retraite anticipée

Au niveau national, la retraite anticipée est un sujet de discussion intense. L'arrivée massive des baby-boomers à la retraite a fortement fragilisé les finances du système, menant à une baisse du taux de couverture importante. En réponse, une augmentation de cotisation de 0,5%, à la charge des employeurs, a été décidée pour 2025.

Le canton du Valais et la branche de la construction ne sont pas concernés par cette mesure, car nous disposons d'une convention collective propre et d'une fondation indépendante.

Surtout, nous avons anticipé ces problématiques il y a plusieurs années,

en procédant à des augmentations ciblées pour atteindre les exigences légales et réglementaires actuelles. Aujourd'hui, notre Conseil de Fondation n'est plus sous pression médiatique ou politique. La feuille de route décidée autrefois, bien que rigoureuse et parfois difficile à accepter, a été scrupuleusement respectée. Notre caisse affiche désormais un taux de couverture supérieur à 80%. Sauf imprévu majeur, nous atteindrons les 100% dans un avenir proche, ce qui permettra d'envisager la suppression de mesures d'assainissements, comme convenu ab initio.



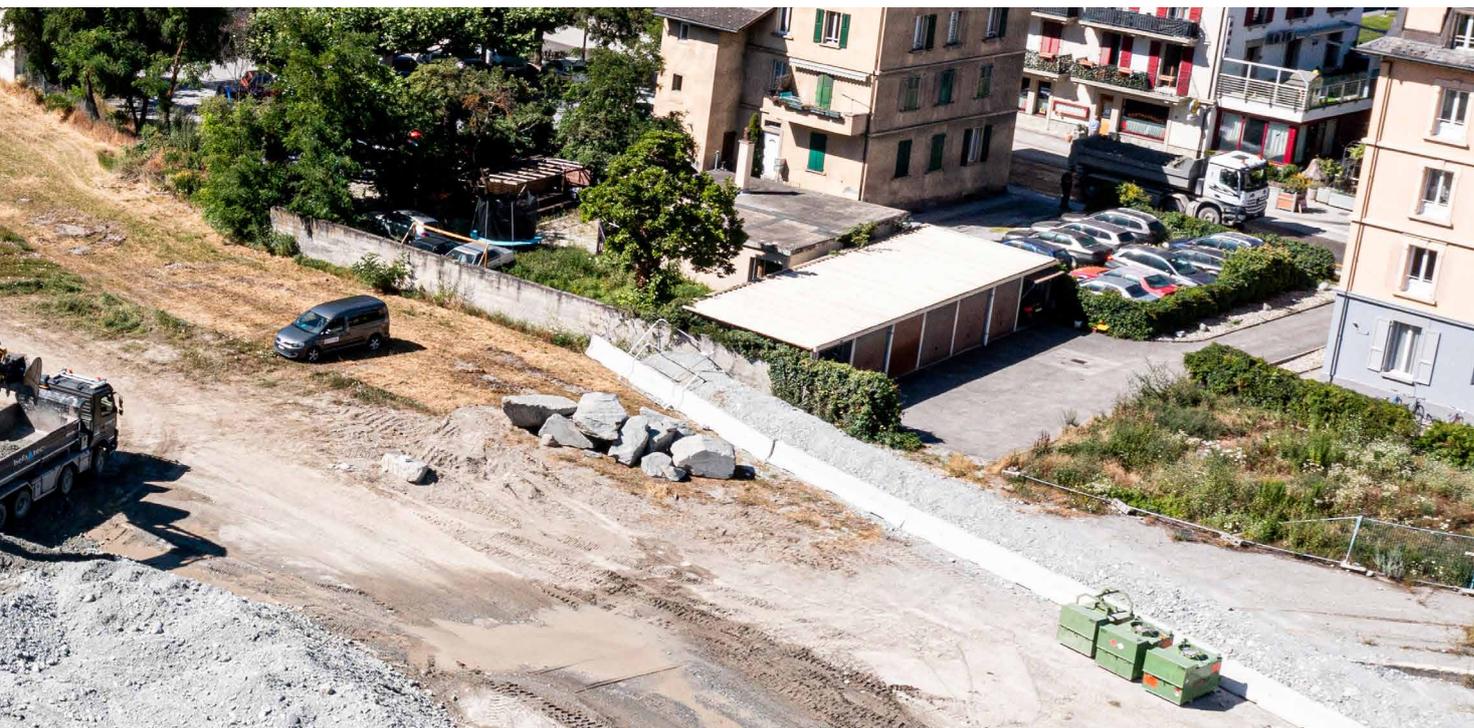
CAFIB – Caisse d’allocations familiales

Le Parlement a décidé en 2022 une augmentation des allocations familiales, avec un partage des augmentations entre employeurs et travailleurs. Toutefois, ce partage relève de la compétence du Conseil d'État. Ce dernier, malgré des hausses importantes décidées au niveau fédéral et l'augmentation antérieure dans le canton du Valais, a diminué la part des travailleurs, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter la charge patronale.

Même si la CAFIB n'a pas eu à augmenter les cotisations et puisera dans ses réserves, il faut rappeler que ces dernières sont constituées à plus de 90 % par les entreprises. Les employeurs supportent donc indirectement le poids de la réforme cantonale et fédérale.

Le problème majeur de cette décision réside dans l'absence de consultation. Ni les caisses ni les associations professionnelles n'ont été informées ou consultées, ce qui, selon nous, va

à l'encontre de l'esprit de partenariat public-privé, pourtant essentiel à une gouvernance efficace et cohérente. Un rapport unique émanant d'un directeur de caisse ou de service ne saurait suffire à représenter l'ensemble des intérêts concernés. Gageons que le message envoyé aurait été entendu !



Assurance maladie collective

Les primes d'assurance maladie continuent d'augmenter de manière préoccupante. Malgré le plein emploi, le nombre de cas de maladie augmente, entraînant une explosion des coûts. Sur initiative de l'AVE, les partenaires sociaux ont décidé de mener une analyse approfondie pour identifier les causes de cette hausse et proposer des mesures concrètes de réduction de ces coûts, lesquels affectent à la fois les entreprises et les salariés.

Des pistes ont été évoquées pour récompenser les entreprises dont le bilan est positif, tout en instaurant des pénalités pour celles qui présentent régulièrement des résultats négatifs. L'idée est de maintenir une solidarité

dans le contrat collectif, mais jusqu'à un certain seuil seulement.

D'autres réflexions portent sur le modèle d'assurance à privilégier : système « LAMal, soit assurance sociale » ou « LCA, soit assurance privée », afin de stimuler la concurrence tout en assurant des prestations adaptées et actuelles.

Un point de débat concerne également l'assurance chômage hivernal, mise en place en 2006, et financée par les partenaires sociaux, notamment via une cotisation ouvrière. Des questions juridiques ont émergé quant à sa légalité et à sa mise en œuvre. Grâce à un avis de droit spécialisé et diverses réflexions, la situation est désormais clarifiée. Cette

prestation fera l'objet d'une réévaluation, afin de déterminer si elle reste utile, nécessaire ou indispensable, au vu de l'évolution du droit.

L'utilité d'un contrat collectif n'est pas remise en question. En effet, la structure de nos entreprises – pratiquement 90% ne dépassent pas 4 millions de francs de masse salariale – assure une solidarité sur la sinistralité et évitent en cas de malchance d'avoir une augmentation drastique des primes. Cependant, l'environnement, la structure, l'organisation des entreprises ont un impact sur la santé des travailleurs et c'est également de la responsabilité des entreprises d'y assurer les meilleures conditions.



Finances et comptes



Comptes de l'AVE

Il s'est avéré que les cotisations et les recettes de gestion peinaient à couvrir l'ensemble des dépenses nécessaires au bon fonctionnement de l'AVE.

L'association devait recourir aux revenus générés par son patrimoine, patiemment accumulé depuis plus d'un siècle, à savoir ses immeubles et son portefeuille, afin de dégager des résultats positifs. Une analyse a été diligentée pour comprendre les raisons de cette situation.

Cette réflexion approfondie a révélé que les frais de gestion n'ont jamais été réexaminés ni indexés depuis 2001 et ce malgré des changements importants. Or des révisions légales ou conventionnelles, des décisions d'organes de surveillance ont conduit à des coûts supplémentaires en termes de ressources humaines et informatiques.

Il a été par exemple nécessaire de procéder à une refonte importante du système informatique pour garantir la gestion, la sécurité, la protection des données et offrir un accès performant aux entreprises. Cette modernisation a généré des coûts élevés en termes de programmes mais également en termes de licences, des coûts qui continuent de peser chaque année. Jusqu'à présent, ces frais avaient été entièrement supportés par notre association d'où ce déséquilibre financier.

Nous avons donc proposé aux différentes institutions des adaptations basées sur l'inflation et sur des faits argumentés. L'ensemble des organes consultés a reconnu la pertinence de la demande. Ainsi, nos recettes sont à nouveau équilibrées, ce qui nous permet d'envisager l'avenir avec davantage de sérénité.

Résultats financiers 2024

Forts de ces modifications et dans un climat économique favorable pour notre canton et notre branche, les comptes 2024 affichent des résultats positifs.

Les honoraires de gestion, qui constituent l'essentiel de nos produits, ont augmenté, passant de 4'653'140 francs pour l'exercice 2023 à 5'914'590 en 2024. Cette position englobe toutefois un produit extraordinaire de 633'422, à caractère unique.

L'ensemble de nos produits qui totalisent 7'471'386, se répartit ainsi :

- 79.2 % proviennent des honoraires,
- 10.4 % des produits immobiliers,
- 0.6 % des produits financiers,
- 8.1 % des cotisations de nos membres,
- et 1.7 % d'autres produits divers.

Maîtrise des charges et autofinancement

Les charges ont été bien maîtrisées, enregistrant une baisse globale de -2.5 %. Le poste le plus important demeure celui du personnel, dont les coûts sont maîtrisés. Les charges sociales sont en baisse grâce à de nouveaux contrats et des participations aux excédents.

Cette réduction des dépenses, combinée à une hausse des recettes, a permis de dégager un cash-flow en forte progression, s'élevant à 1'717'201 francs, avant la constitution de réserves supplémentaires à hauteur de 1'353'631. Cette marge d'autofinancement confortable nous permet : d'assurer l'ensemble des amortissements ; de financer entièrement les travaux de rénovation de nos immeubles ; et de préparer les projets futurs dans les meilleures conditions.

Résultat de l'exercice

L'exercice comptable 2024 se solde par un excédent de recettes de 115'753 francs, en progression par rapport à celui de l'année précédente, qui s'élevait à 86'993 francs.

État du bilan

Les comptes 2024 contribuent à renforcer davantage un bilan déjà sain et solide.

Actifs

Les actifs réalisables sont principalement constitués des comptes courants entretenus avec les autres entités gérées par l'AVE, notamment les caisses sociales. L'augmentation de la valeur de notre portefeuille de titres, dans une année boursière favorable, est

réjouissant et permet d'avoir en cas de besoin des actifs très liquides et donc mobilisables immédiatement.

La valeur de nos deux immeubles a pu être réduite malgré les investissements réalisés, grâce à une politique d'amortissements directs.

Passifs

Au niveau des passifs, seuls 12 % sont constitués d'engagements encore à payer à la date de clôture des comptes, soit le 31 décembre 2024. Le solde est composé des provisions et des

fonds propres. Au moment de rédiger ce rapport, ces engagements ont été entièrement apurés, ramenant le poste des capitaux étrangers à zéro franc.

Affectation du résultat

Le bénéfice de l'exercice, qui s'élève à 115'753 francs, sera proposé à l'affectation aux Fonds propres. Cette proposition est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale de printemps 2025.



Recettes



- Produits des honoraires de gestion
- Produits financiers
- Produits d'immeubles
- Cotisations des membres
- Autres produits

Dépenses



- Charges de personnel
- Frais informatiques
- Charges d'immeubles
- Amortissements
- Autres charges

Actifs



- Immobilisés
- Liquidités
- Titres et placements
- Réalisables à court terme

Passifs



- Provisions
- Capitaux propres
- Capitaux étrangers à court terme

Comptes d'exploitation

	COMPTES		COMPTES	
	2023		2024	
RECETTES	6'168'618	100.0	7'471'386	100.0
Produits des honoraires de gestion	4'653'141	75.4	5'914'590	79.2
Produits d'immeubles	733'729	11.9	777'716	10.4
Produits financiers	118'504	1.9	41'174	0.6
Cotisations des membres	576'622	9.3	607'414	8.1
Autres produits	86'621	1.4	130'491	1.7
DÉPENSES	-5'531'700	-89.7	-7'107'816	-95.1
Charges de personnel	-3'450'312	-55.9	-3'153'760	-42.2
Salaires	-2'566'183	-41.6	-2'478'536	-33.2
Prestations sociales	-884'129	-14.3	-675'224	-9.0
Charges d'exploitation	-2'136'002	-34.6	-2'309'878	-30.9
Assemblées et séances	-156'289	-2.5	-169'680	-2.3
Lobby et cotisations associations tierces	-355'129	-5.8	-321'089	-4.3
Communications	-88'418	-1.4	-76'800	-1.0
Ristournes aux membres AVE	-134'271	-2.2	-143'450	-1.9
Frais informatiques	-558'458	-9.1	-672'493	-9.0
Assurances	-292'479	-4.7	-312'382	-4.2
Frais de bureau, ports et télécommunications	-161'921	-2.6	-142'863	-1.9
Frais de locaux, chauffage, nettoyages	-114'738	-1.9	-113'620	-1.5
Impôts	-123'495	-2.0	-218'853	-2.9
Autres charges	-150'804	-2.4	-138'648	-1.9
Charges d'immeubles	-318'600	-5.2	-290'547	-3.9
Sion, avenue de la Gare 39	-70'298	-1.1	-68'206	-0.9
Sion, rue de l'Avenir 11	-248'303	-4.0	-222'341	-3.0
Variations des réserves	373'214	6.1	-1'353'631	6.1
Développement informatique	0	0.0	-130'000	0.0
Fluctuations sur titres	373'214	6.1	17'369	0.0
Retraite anticipée	0	0.0	-300'000	6.1
Vacances heures supplémentaires	0	0.0	-75'000	0.0
Réserve contribution d'employeur LPP	0	0.0	-866'000	0.0
CASH-FLOW	636'918	10.3	363'569	4.9
Amortissements	-549'925	-8.9	-247'816	-3.3
Mobilier et machines de bureau	-67'677	-1.1	-8'982	-0.1
Immeubles	-482'248	-7.8	-238'835	-3.2
RÉSULTAT	86'993	1.4	115'753	1.5

Bilan au 31 décembre 2024

	31.12.2023		31.12.2024	
ACTIFS	13'520'902	<i>100.0</i>	15'428'567	<i>100.0</i>
Liquidités	1'019'323	<i>7.5</i>	2'206'248	<i>14.3</i>
Caisses et autres comptes de trésorerie	1'019'323	<i>7.5</i>	2'206'248	<i>14.3</i>
Réalisables à court terme	1'938'289	<i>14.3</i>	1'513'704	<i>9.8</i>
Débiteurs	36'067	<i>0.3</i>	29'562	<i>0.2</i>
Autres	1'902'223	<i>14.1</i>	1'484'142	<i>9.6</i>
Titres et placements	3'491'387	<i>25.8</i>	4'848'869	<i>31.4</i>
Portefeuille titres	4'439'383	<i>32.8</i>	5'779'496	<i>37.5</i>
Autres participations permanentes	200'001	<i>1.5</i>	200'001	<i>1.3</i>
Provision fluctuations sur titres	-1'147'997	<i>-8.5</i>	-1'130'628	<i>-7.3</i>
Immobilisés	7'071'903	<i>52.3</i>	6'859'746	<i>44.5</i>
Immeubles	10'529'666	<i>77.9</i>	10'529'666	<i>68.2</i>
Fonds d'amortissements immeubles	-3'457'764	<i>-25.6</i>	-3'669'921	<i>-23.8</i>
Mobilier, machines et autres immobilisés	1	<i>0.0</i>	1	<i>0.0</i>
PASSIFS	13'520'902	<i>100.0</i>	15'428'567	<i>100.0</i>
Capitaux étrangers à court terme	581'448	<i>4.3</i>	1'868'361	<i>12.1</i>
Créanciers	581'448	<i>4.3</i>	1'868'361	<i>12.1</i>
Provisions	5'657'946	<i>41.8</i>	6'162'946	<i>39.9</i>
Fonds de rénovation immeubles	3'380'000	<i>25.0</i>	3'380'000	<i>21.9</i>
Autres provisions	2'277'946	<i>16.8</i>	2'782'946	<i>18.0</i>
Capitaux propres	7'281'508	<i>53.9</i>	7'397'261	<i>47.9</i>
Réserve légale issue du bénéfice	7'194'515	<i>53.2</i>	7'281'508	<i>47.2</i>
Résultat de l'exercice	86'993	<i>0.6</i>	115'753	<i>0.8</i>

Rapport de l'organe de contrôle



RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTROLE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION VALAISANE DES ENTREPRENEURS DU BATIMENT ET DU GENIE CIVIL (AVE) DU 6 JUIN 2025

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de votre association pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes.

Nos contrôles ont permis de constater que :

- les comptes tels que présentés sont conformes aux données ressortant de la comptabilité,
- l'état de la fortune sociale et les résultats répondent aux règles établies par la loi et les statuts,
- les dépenses portées en comptabilité sont en rapport direct avec les buts et les activités de l'association.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 sont conformes à la loi et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.


Rémy Bétrisey

Sion, le 21 mai 2025

Frank Wenger




Association Valaisanne des Entrepreneurs

 Rue de l'Avenir 11
1950 Sion

 Tél. 027 327 32 32
 Fax 027 327 32 82

 info@ave-wbv.ch
 www.ave-wbv.ch

AVE
WBV 